



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE ET ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

MARDI 23 NOVEMBRE 2021, à 19 H 30

PROJET DE RÈGLEMENT 855-4

AVIS PUBLIC est donné, aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage N° 855, de ce qui suit:

RÈGLEMENT 855-4

Lors d'une assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, tenue le mardi 5 octobre 2021, le Conseil municipal a adopté le **projet de règlement n° 855-4** intitulé : "Règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 855".

LES OBJETS :

Que le projet de règlement n° 855-4 peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées pour soumettre ce règlement à la procédure d'enregistrement, étape préliminaire au processus d'approbation référendaire. L'amendement a pour objet de modifier le règlement sur le plan d'urbanisme n° 855.

Les zones concernées :

L'ensemble du territoire

Une séance de consultation écrite aura lieu à compter du 8 novembre 2021 et se tiendra pour une période de 15 jours à compter de cette date. Pendant cette période de 15 jours, vous pouvez adresser vos questions et vos commentaires par écrit par courriel au greffe@villesadp.ca ou par la poste à l'attention du Service du greffe, 139, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J5N 3K9. Tous vos commentaires doivent être reçus au bureau du Service du Greffe de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines au plus tard le 23 novembre 2021 à 16 h 45. Une consultation publique aura également lieu lors de l'assemblée du Conseil municipal du 23 novembre 2021. Prenez avis que le projet de règlement n° 855-4 ainsi qu'une présentation du projet de règlement sont disponibles sur demande par courriel ou sur le site Web de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines en cliquant sur le lien suivant : <https://www.villesadp.ca/organisation-municipale/conseil-municipal/> à compter du 8 novembre 2021.

Fait et donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 8 novembre 2021.

Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.
Greffière